

<b>Minipack AD60</b>	<b>A91A00735BFR</b>	<b>Revision 03/11/2009</b>
----------------------	---------------------	--------------------------------

<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
<b>1.1. Identification du produit</b>	
Nom du produit :	Minipack AD60
Code produit :	Réf. : 0606051 (x4)
<b>1.2. Utilisation du produit</b>	
VOIR LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE JOINTE (3)	
<b>1.3. Identification de la société</b>	
	HORIBA ABX SAS - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél. : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17 E-mail : documentation.med@horiba.com
<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Contactez le service d'urgence le plus proche

<b>2. Identification des dangers</b>	
<b>Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Oui</b>	
Dangers majeurs :	VOIR LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE JOINTE (3)
Risques spécifiques :	VOIR LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE JOINTE (3)

<b>3. Composition / Informations sur les composants</b>					
<b>3.1. Description du kit</b>					
	Le Minipack AD60 se compose des éléments suivants :				
	R1 : 0,5 l d'ABX Miniclean (solution de nettoyage)				
	R2 : 0,3 l d'ABX Minilyse LMG (solution de lyse)				
	R3 : 3,4 l d'ABX Minidil LMG (diluant)				
<b>3.2. Composants dangereux (nom, concentration)</b>					
N° CAS	Nom	Concentration	Symbole	Risque	Numéro d'enregistrement
VOIR LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE JOINTE (3)					

<b>ABX Miniclean 1 L</b>	<b>A91A00204DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
<b>1.1. Identification du produit</b>	
Nom du produit :	ABX Miniclean 1 L
Code produit :	Réf. : 0403010
<b>1.2. Utilisation du produit</b>	
Solution enzymatique avec action protéolytique pour le nettoyage des compteurs de cellules sanguines.	
<b>1.3. Identification de la société</b>	
	HORIBA ABX SAS - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél. : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17 E-mail : documentation.med@horiba.com
<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Contactez le service d'urgence le plus proche

<b>2. Identification des dangers</b>	
<b>Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Non</b>	
Dangers majeurs :	Aucun.
Risques spécifiques :	Le produit est nocif en cas d'ingestion et peut provoquer des vomissements, des pertes de connaissance et des diarrhées.

<b>3. Composition / Informations sur les composants</b>					
<b>3.1. Description du kit</b>					
	RÉACTIF : 1 x 1 L Solution de nettoyage				
<b>3.2. Composants dangereux (nom, concentration)</b>					
N° CAS	Nom	Concentration	Symbole	Risque	Numéro d'enregistrement
	Tampon organique	< 20 %	Xi	R36/37/38	
	Enzyme protéolytique	< 1 %	Xn	R42, R36/38	
	Détergent	< 5 %	Xn	R22, R38, R41	
	Conservateur	< 20 %	Xn	R20/21/22, R36/37/38	

<b>ABX Miniclean 1 L</b>	<b>A91A00204DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>4. Premiers soins</b>	
Inhalation :	Pas d'exigences particulières.
Contact cutané :	Laver la peau à l'eau savonneuse.
Contact oculaire :	Procéder immédiatement à un lavage oculaire à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant 15 minutes au moins.
Ingestion :	Si la victime est consciente, rincer abondamment la bouche à l'eau claire. Consulter un médecin en cas de perte de connaissance.

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie : produit non inflammable</b>	
Moyens d'extinction :	Utiliser tous les produits nécessaires pour la zone alentour.
Risques spécifiques :	Non déterminés.
Équipement spécial de protection :	Aucun.
Recommandations complémentaires :	Aucune.

<b>6. Mesures en cas de dispersion accidentelle</b>	
Précautions personnelles :	Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de sécurité.
Précautions pour l'environnement :	Non déterminées.
Méthodes de nettoyage / d'absorption :	Absorber le produit et jeter à la poubelle. Laver la zone touchée à l'eau claire.

<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Manipulation</b>	
Mesures techniques :	Non déterminées.
Précautions :	Les précautions habituellement en vigueur dans les laboratoires doivent être observées.
Recommandations de manipulation :	Porter des gants et des lunettes de protection en cas de manipulation prolongée.
<b>7.2. Stockage</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Conditions de stockage :	Conserver à une température comprise entre 18 et 25 °C.
Matières incompatibles :	Non déterminées.
Emballage :	Non déterminé.

<b>ABX Miniclean 1 L</b>	<b>A91A00204DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle</b>	
<b>8.1. Valeurs limites d'exposition</b>	
Paramètres de contrôle particuliers :	Non déterminés.
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>	
<b>8.2.1. Contrôles de l'exposition sur le poste de travail</b>	
Mesures techniques :	Utiliser la ventilation générale de la salle.
Protection respiratoire :	Aucune requise.
Protection des mains :	Gants de protection.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Blouse de laboratoire.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant et après usage.
<b>8.2.2. Contrôles de l'exposition environnementale</b>	
Non déterminés.	

<b>9. Propriétés physicochimiques</b>			
<b>9.1. Informations générales</b>			
Etat physique :	Liquide.		
Couleur :	Incolore.	Odeur :	Odeur de detergent.
<b>9.2. Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement</b>			
pH :	9,6 (+/- 0,4)	Densité relative :	Non déterminée.
Point d'ébullition :	Non déterminé.	Solubilité :	Solution aqueuse miscible à l'eau.
Point d'éclair :	Non déterminé.	Coefficient de partage :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable.	Viscosité :	Non déterminée.
Propriétés explosives :	Non déterminées.	Densité de la vapeur :	Non déterminée.
Propriétés d'oxydation :	Non déterminées.	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
<b>9.3. Autres informations</b>			
Aucune.			

<b>ABX Miniclean 1 L</b>	<b>A91A00204DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Non déterminées.
Matériaux à éviter :	Non déterminés.
Produits de décomposition dangereux :	Non déterminés.
Autres informations :	Aucune.

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non déterminée.
Toxicité chronique :	Non déterminée.
Inhalation :	Non déterminée.
Contact cutané :	Non déterminé.
Contact oculaire :	Non déterminé.
Ingestion :	Non déterminée.
Autres informations :	Aucune.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Ecotoxicité :</b>	Non déterminée.
<b>12.2. Mobilité :</b>	Non déterminée.
<b>12.3. Dégradabilité :</b>	Biodégradabilité > à 90 %.
<b>12.4. Potentiel de bioaccumulation :</b>	Non déterminé.
<b>12.5. Résultats de l'évaluation PBT :</b>	Non déterminés.
<b>12.6. Autres effets dangereux :</b>	Non déterminés.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Surplus ou déchets (résidus) Emballage souillé	Il convient d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides sont susceptibles de contenir des résidus de produits. Eliminer tous les déchets, les produits non utilisés et les emballages souillés conformément à la législation en vigueur. En cas de doute sur la réglementation, s'informer auprès des autorités compétentes en la matière.
---------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>ABX Miniclean 1 L</b>	<b>A91A00204DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>14. Informations relatives au transport (réglementations internationales)</b>	
Informations générales :	Aucune.
Voie aérienne (IATA) :	Non applicable.
Voie terrestre (ADR) :	Non applicable.
Voie maritime (IMDG) :	Non applicable.

<b>15. Informations réglementaires</b>	
Symboles :	Aucun.
Phrases R :	Aucune.
Phrases S :	Aucune.
Substances :	Aucune.
Dispositions particulières et lois afférentes :	Aucune.
Autres exigences réglementaires :	Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes nationaux et internationaux réglementant son activité.

<b>16. Autres informations</b>	
<b>16.1. Liste des phrases de risques (phrases R) significatives</b>	
R22 R38 R41 R42 R20/21/22 R36/38 R36/37/38	Nocif en cas d'ingestion Irritant pour la peau Risque de lésions oculaires graves Peut entraîner une sensibilisation par inhalation Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion Irritant pour les yeux et la peau Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
<b>16.2. Restriction d'utilisation recommandée</b>	
Voir les informations particulières données dans les informations sur le produit destinées à l'utilisateur.	
<b>16.3. Autres informations</b>	
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Nous attirons en outre l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. L'utilisateur est seul responsable et doit prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.	
<b>16.4. Sources des données clés</b>	
Ce document a été compilé à partir d'informations extraites des documents donnés par nos fournisseurs de matières premières.	
<b>16.5. Révision</b>	
Les sections de la version précédente qui ont été modifiées sont indiquées par une ligne verticale sur le côté gauche du tableau.	

<b>ABX Minilyse LMG 1 L</b>	<b>A91A00247FFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
<b>1.1. Identification du produit</b>	
Nom du produit :	ABX Minilyse LMG 1 L
Code produit :	Réf. : 0702010
<b>1.2. Utilisation du produit</b>	
Réactif de lyse des érythrocytes destiné à la numération et la différenciation des leucocytes et à la détermination de l'hémoglobine sur les compteurs de cellules sanguines.	
<b>1.3. Identification de la société</b>	
HORIBA ABX SAS - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17 E-mail : documentation.med@horiba.com	
<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	
Contacter le service d'urgence le plus proche	

<b>2. Identification des dangers</b>	
<b>Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Oui</b>	
Dangers majeurs :	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risques spécifiques :	Toxicité extrême des vapeurs d'acide cyanhydrique qui peuvent se former au contact d'un acide.

<b>3. Composition / Informations sur les composants</b>					
<b>3.1. Description du kit</b>					
RÉACTIF : 1 x 1 L : Agent de lyse					
<b>3.2. Composants dangereux (nom, concentration)</b>					
N° CAS	Nom	Concentration	Symbole	Risque	Numéro d'enregistrement
151-50-8	Sel d'ammonium quaternaire Cyanure de potassium	< 20 % < 0,1%	Xn, N T+, N	R22, R36/37/38, R50/53 R26/27/28, R32, R50/53	

<b>ABX Minilyse LMG 1 L</b>	<b>A91A00247FFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>4. Premiers soins</b>	
Inhalation :	Faire respirer de l'air frais.
Contact cutané :	Laver la peau à l'eau savonneuse.
Contact oculaire :	Procéder immédiatement à un lavage oculaire à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin.
Ingestion :	Si le sujet est conscient, rincer la bouche et la gorge à l'eau claire. En cas d'intoxication à l'acide cyanhydrique, pratiquer la respiration artificielle avec apport d'oxygène. Consulter un médecin.

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie : produit non inflammable</b>	
Moyens d'extinction :	Utiliser tous les produits nécessaires pour la zone alentour.
Risques spécifiques :	Non déterminés.
Équipement spécial de protection :	Aucun.
Recommandations complémentaires :	Aucune.

<b>6. Mesures en cas de dispersion accidentelle</b>	
Précautions personnelles :	Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de sécurité.
Précautions pour l'environnement :	Ne jamais éliminer le produit dans les canalisations, l'eau ou le sol.
Méthodes de nettoyage / d'absorption :	Neutraliser à l'aide d'une solution d'hypochlorite de sodium. Après neutralisation, absorber, mais ne pas jeter dans les canalisations (incinération).

<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Manipulation</b>	
Mesures techniques :	Non déterminées.
Précautions :	Les précautions habituellement en vigueur dans les laboratoires doivent être observées.
Recommandations de manipulation :	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires.
<b>7.2. Stockage</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Conditions de stockage :	Conserver dans un récipient hermétique, à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 18 et 25 °C.
Matières incompatibles :	Éviter tout contact avec des éléments acides ou aqueux, sous peine de dégagement de vapeurs d'acide cyanhydrique extrêmement toxiques.
Emballage :	Polyéthylène ou autre plastique.

<b>ABX Minilyse LMG 1 L</b>	<b>A91A00247FFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle</b>	
<b>8.1. Valeurs limites d'exposition</b>	
Paramètres de contrôle particuliers :	Non déterminés.
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>	
<b>8.2.1. Contrôles de l'exposition sur le poste de travail</b>	
Mesures techniques :	Utiliser la ventilation générale de la salle.
Protection respiratoire :	Aucune requise.
Protection des mains :	Gants de protection.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Blouse de laboratoire.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant et après usage. Lavage des yeux et douche de sécurité en cas de manipulation prolongée.
<b>8.2.2. Contrôles de l'exposition environnementale</b>	
Non déterminés.	

<b>9. Propriétés physicochimiques</b>			
<b>9.1. Informations générales</b>			
Etat physique :	Solution aqueuse liquide.		
Couleur :	Incolore.	Odeur :	Odeur de cyanure.
<b>9.2. Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement</b>			
pH :	10 (+/- 0,5)	Densité relative :	Non déterminée.
Point d'ébullition :	Non déterminé.	Solubilité :	Solution miscible à l'eau.
Point d'éclair :	Non déterminé.	Coefficient de partage :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminée.	Viscosité :	Non déterminée.
Propriétés explosives :	Non déterminées.	Densité de la vapeur :	Non déterminée.
Propriétés d'oxydation :	Non déterminées.	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
<b>9.3. Autres informations</b>			
Aucune.			

<b>ABX Minilyse LMG 1 L</b>	<b>A91A00247FFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Eviter tout contact avec les réactifs suivants : ABX Basolyse, ABX Basolyse II. Eviter tout contact avec des éléments acides ou aqueux, sous peine de dégagement de vapeurs d'acide cyanhydrique extrêmement toxiques.
Matériaux à éviter :	Non déterminés.
Produits de décomposition dangereux :	Dégagement de vapeurs d'acide cyanhydrique au contact d'acides.
Autres informations :	Aucune.

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Risque d'intoxication grave en cas d'absorption ou d'inhalation. Cyanure de potassium : LD50, oral, rat : 10 mg/kg
Toxicité chronique :	Non déterminée.
Inhalation :	Non déterminée.
Contact cutané :	Non déterminé.
Contact oculaire :	Non déterminé.
Ingestion :	Non déterminée.
Autres informations :	Aucune.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Ecotoxicité :</b>	Non déterminée.
<b>12.2. Mobilité :</b>	Contamination dangereuse de l'eau et toxicité pour les poissons et le plancton. KCN à l'état pur est un produit extrêmement toxique pour les poissons. LC50 ide mélanote (leuciscus idus, orfe) : 0,07 - 1 mg/L.
<b>12.3. Dégradabilité :</b>	Non déterminée.
<b>12.4. Potentiel de bioaccumulation :</b>	Non déterminé.
<b>12.5. Résultats de l'évaluation PBT :</b>	Non déterminés.
<b>12.6. Autres effets dangereux :</b>	Non déterminés.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Surplus ou déchets (résidus) Emballage souillé	Il convient d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides sont susceptibles de contenir des résidus de produits. Eliminer tous les déchets, les produits non utilisés et les emballages souillés conformément à la législation en vigueur. En cas de doute sur la réglementation, s'informer auprès des autorités compétentes en la matière.
---------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>ABX Minilyse LMG 1 L</b>	<b>A91A00247FFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>14. Informations relatives au transport (réglementations internationales)</b>	
Informations générales :	Aucune.
Voie aérienne (IATA) :	Non applicable.
Voie terrestre (ADR) :	Non applicable.
Voie maritime (IMDG) :	Non applicable.

<b>15. Informations réglementaires</b>		
Symboles :	N	Dangereux pour l'environnement.
Phrases R :	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S :	S29 S61	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.
Substances :	Aucune.	
Dispositions particulières et lois afférentes :	Aucune.	
Autres exigences réglementaires :	Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes nationaux et internationaux réglementant son activité.	

<b>16. Autres informations</b>	
<b>16.1. Liste des phrases de risques (phrases R) significatives</b>	
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>16.2. Restriction d'utilisation recommandée</b>	
Voir les informations particulières données dans les informations sur le produit destinées à l'utilisateur.	
<b>16.3. Autres informations</b>	
<p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Nous attirons en outre l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. L'utilisateur est seul responsable et doit prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.</p>	
<b>16.4. Sources des données clés</b>	
Ce document a été compilé à partir d'informations extraites des documents donnés par nos fournisseurs de matières premières.	
<b>16.5. Révision</b>	
Les sections de la version précédente qui ont été modifiées sont indiquées par une ligne verticale sur le côté gauche du tableau.	

<b>ABX Minidil LMG 10 L</b>	<b>A91A00218DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
<b>1.1. Identification du produit</b>	
Nom du produit :	ABX Minidil LMG 10 L
Code produit :	Réf. : 0802010
<b>1.2. Utilisation du produit</b>	
Tampon de soluté physiologique pour la numération sanguine et la mesure de l'hématocrite sur les compteurs de cellules sanguines.	
<b>1.3. Identification de la société</b>	
	HORIBA ABX SAS - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél. : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17 E-mail : documentation.med@horiba.com
<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Contactez le service d'urgence le plus proche

<b>2. Identification des dangers</b>	
<b>Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Non</b>	
Dangers majeurs :	Aucun.
Risques spécifiques :	Peut être nocif en cas d'ingestion et entraîner des vomissements, des pertes de connaissance ou des diarrhées. Irritant pour la peau en cas de contact prolongé.

<b>3. Composition / Informations sur les composants</b>					
<b>3.1. Description du kit</b>					
	RÉACTIF : 1 x 10 L : Solution saline stabilisée utilisée comme diluant.				
<b>3.2. Composants dangereux (nom, concentration)</b>					
N° CAS	Nom	Concentration	Symbole	Risque	Numéro d'enregistrement
7681-49-4	Fluorure de sodium	< 3 %	T	R25, R32, R36/38	
26628-22-8	Azide de sodium	< 0,1 %	T+, N	R28, R32, R50/53	
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	< 0,5 %	C	R35	

<b>ABX Minidil LMG 10 L</b>	<b>A91A00218DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>4. Premiers soins</b>	
Inhalation :	Pas d'exigences particulières.
Contact cutané :	Rincer la peau à l'eau claire.
Contact oculaire :	Procéder immédiatement à un lavage oculaire à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant 15 minutes au moins.
Ingestion :	Si la victime est consciente, rincer la bouche et la gorge à l'eau et induire un vomissement. Consulter un médecin en cas de perte de connaissance.

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie : produit non inflammable</b>	
Moyens d'extinction :	Utiliser tous les produits nécessaires pour la zone alentour.
Risques spécifiques :	Non déterminés.
Équipement spécial de protection :	Aucun.
Recommandations complémentaires :	Aucune.

<b>6. Mesures en cas de dispersion accidentelle</b>	
Précautions personnelles :	Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de sécurité.
Précautions pour l'environnement :	Éviter d'éliminer le produit dans les canalisations, l'eau ou le sol.
Méthodes de nettoyage / d'absorption :	Absorber et jeter à la poubelle. Laver la zone touchée à l'eau claire.

<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Manipulation</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Précautions :	Les précautions habituellement en vigueur dans les laboratoires doivent être observées.
Recommandations de manipulation :	Porter des gants en cas de manipulation prolongée.
<b>7.2. Stockage</b>	
Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Conditions de stockage :	Conserver à l'abri de la lumière, à une température comprise entre 18 et 25 °C.
Matières incompatibles :	Aucune.
Emballage :	Pas d'exigences particulières.

<b>ABX Minidil LMG 10 L</b>	<b>A91A00218DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle</b>	
<b>8.1. Valeurs limites d'exposition</b>	
Paramètres de contrôle particuliers :	Non déterminés.
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>	
<b>8.2.1. Contrôles de l'exposition sur le poste de travail</b>	
Mesures techniques :	Utiliser la ventilation générale de la salle.
Protection respiratoire :	Aucune requise.
Protection des mains :	Gants de protection.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Blouse de laboratoire.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant et après usage.
<b>8.2.2. Contrôles de l'exposition environnementale</b>	
Non déterminés.	

<b>9. Propriétés physicochimiques</b>			
<b>9.1. Informations générales</b>			
Etat physique :	Liquide.		
Couleur :	Incolore.	Odeur :	Inodore.
<b>9.2. Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement</b>			
pH :	7 +/- 0,1	Densité relative :	Non déterminée.
Point d'ébullition :	Non déterminé.	Solubilité :	Solution aqueuse miscible à l'eau.
Point d'éclair :	Non déterminé.	Coefficient de partage :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable.	Viscosité :	Non déterminée.
Propriétés explosives :	Non déterminées.	Densité de la vapeur :	Non déterminée.
Propriétés d'oxydation :	Non déterminées.	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
<b>9.3. Autres informations</b>			
Aucune.			

<b>ABX Minidil LMG 10 L</b>	<b>A91A00218DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Non déterminées.
Matériaux à éviter :	L'azide de sodium peut réagir avec le plomb et le cuivre pour former un matériau dangereux, l'azide métallique.
Produits de décomposition dangereux :	Non déterminés.
Autres informations :	Aucune.

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non déterminée.
Toxicité chronique :	Non déterminée.
Inhalation :	Non déterminée.
Contact cutané :	Non déterminé.
Contact oculaire :	Non déterminé.
Ingestion :	Non déterminé.
Autres informations :	Aucune.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Ecotoxicité :</b>	Non déterminée.
<b>12.2. Mobilité :</b>	Non déterminée.
<b>12.3. Dégradabilité :</b>	Biodégradabilité > à 90 %.
<b>12.4. Potentiel de bioaccumulation :</b>	Non déterminé.
<b>12.5. Résultats de l'évaluation PBT :</b>	Non déterminés.
<b>12.6. Autres effets dangereux :</b>	Non déterminés.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Surplus ou déchets (résidus) Emballage souillé	Ce réactif contient moins de 0,1 % d'azide de sodium (conservateur). L'azide de sodium est susceptible de réagir avec les tuyauteries en plomb ou en cuivre en formant des azotures métalliques explosifs. Il convient d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides sont susceptibles de contenir des résidus de produits. Eliminer tous les déchets, les produits non utilisés et les emballages souillés conformément à la législation en vigueur. En cas de doute sur la réglementation, s'informer auprès des autorités compétentes en la matière.
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>ABX Minidil LMG 10 L</b>	<b>A91A00218DFR</b>	<b>Révision 03/11/2009</b>
-----------------------------	---------------------	--------------------------------

<b>14. Informations relatives au transport (réglementations internationales)</b>	
Informations générales :	Aucune.
Voie aérienne (IATA) :	Non applicable.
Voie terrestre (ADR) :	Non applicable.
Voie maritime (IMDG) :	Non applicable.

<b>15. Informations réglementaires</b>	
Symboles :	Aucun.
Phrases R :	Aucune.
Phrases S :	Aucune.
Substances :	Aucune.
Dispositions particulières et lois afférentes :	Aucune.
Autres exigences réglementaires :	Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes nationaux et internationaux réglementant son activité.

<b>16. Autres informations</b>	
<b>16.1. Liste des phrases de risques (phrases R) significatives</b>	
R25 R28 R32 R35 R36/38 R50/53	Toxique en cas d'ingestion Très toxique en cas d'ingestion Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique Provoque de graves brûlures Irritant pour les yeux et la peau Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
<b>16.2. Restriction d'utilisation recommandée</b>	
Voir les informations particulières données dans les informations sur le produit destinées à l'utilisateur.	
<b>16.3. Autres informations</b>	
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Nous attirons en outre l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. L'utilisateur est seul responsable et doit prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.	
<b>16.4. Sources des données clés</b>	
Ce document a été compilé à partir d'informations extraites des documents donnés par nos fournisseurs de matières premières.	
<b>16.5. Révision</b>	
Les sections de la version précédente qui ont été modifiées sont indiquées par une ligne verticale sur le côté gauche du tableau.	